

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 08458

Numéro SIREN : 524 959 665

Nom ou dénomination : AREAS NORTHERN EUROPE

Ce dépôt a été enregistré le 13/06/2019 sous le numéro de dépôt 40204

AREAS NORTHERN EUROPE

Société par actions simplifiée au capital de 37 500 euros
9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX
524 959 665 RCS NANTERRE

(ci-après la « **Société** »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 6 MAI 2019**

L'an deux-mille-dix neuf et le six mai, au siège social de la Société

AREAS WORLDWIDE, société anonyme au capital de 4 912 500 euros, dont le siège social est fixé au 9-11 Allée de l'arche 92032 PARIS LA DEFENSE CEDEX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 399 293 653 RCS Nanterre, représentée par Monsieur Philippe GUILLEMOT, (ci-après l'« **Associée unique** »),

propriétaire de la totalité des actions composant le capital de la Société, a été appelée à prendre les décisions écrites portant sur les points listés ci-après :

a pris les décisions écrites portant sur les points listés ci-après :

- nomination d'un Directeur Général Délégué ;
- pouvoirs pour les formalités.

L'ASSOCIEE UNIQUE A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Nomination d'un Directeur Général Délégué

L'Associée unique prend acte de la démission de Monsieur Charles BOUSSARD de ses fonctions de Directeur Général Délégué qui prend effet à compter de ce jour, et décide de nommer en remplacement à compter de ce jour, en application de l'article 12 des statuts, Monsieur Stéphane GERTOSIO, né le 05/03/1975 à Paris (16ème arrondissement) et demeurant 4, rue Stéphane Grappelli – 75017 Paris en qualité de Directeur Général Délégué de la Société, pour une durée indéterminée.

Monsieur Stéphane GERTOSIO inscrira son action dans le respect des règles et procédures internes définies par Areas Worldwide (ci-après le Groupe) et des décisions des comités mis en place au niveau du Groupe.

Par ailleurs, Monsieur Stéphane GERTOSIO veillera à ce que l'ensemble des règles et procédures internes de la Société et du Groupe soit respectés et appliqué par les salariés et collaborateurs placés sous son autorité et sa responsabilité.

Les pouvoirs délégués à Monsieur Stéphane GERTOSIO ne comprennent pas les pouvoirs réservés par la loi et les statuts aux associés, ni à titre de mesure d'ordre interne les pouvoirs relatifs à :

- ✓ l'exercice du droit de vote au sein des assemblées générales extraordinaires des sociétés dans lesquelles la Société détient ou détiendra une participation ayant pour effet, de manière éventuelle ou effective, l'introduction immédiate ou à terme au sein du capital desdites sociétés d'un actionnaire dont le capital n'est pas détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société mère du groupe auquel la Société appartient ;

- ✓ la prise de participation par la Société dans toute société ou tout groupement, qu'il ait ou non la personnalité morale, y compris dans les sociétés ou groupements dans lesquels la Société détenait déjà une participation, à l'exception de l'acquisition par la Société d'une participation dans une société ou un groupement, avec ou sans personne morale, dont le capital est détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société mère du groupe auquel la Société appartient ;
- ✓ la cession par la Société de tout ou partie d'une participation de toute nature, sauf si le capital du cessionnaire est détenu directement ou indirectement à plus de 95 % par la société mère du groupe auquel la Société appartient ;
- ✓ toute constitution de nantissements, gages ou toutes autres sûretés portant sur les actions ou parts sociales détenues par la Société ;
- ✓ la conclusion, la modification ou la résiliation (i) de tous emprunts à moyen et long terme et de toutes avances de trésorerie, auprès ou au profit d'un tiers qui serait extérieur au groupe auquel appartient la Société au sens du Code Monétaire et Financier, soit auprès ou au profit de toute société ou de tout groupement dans lequel la Société ne détient pas, directement ou indirectement, la majorité des droits de vote, (ii) de tous contrats de crédit-bail et de leasing, et plus généralement de toutes les locations financières d'un montant annuel supérieur à 500 000 euros, ainsi que (iii) de toutes opérations de trésorerie non couvertes par les conventions de trésorerie en vigueur au sein du groupe auquel la Société appartient.

Le contrat de travail de Monsieur Stéphane GERTOSIO perdurera pendant toute la durée de ses fonctions.

Monsieur Stéphane GERTOSIO, qui ne sera pas rémunéré au titre de ce mandat social, déclare accepter cette fonction, et n'être soumis à aucune incompatibilité interdisant l'exercice de ce mandat.

DEUXIEME DECISION

Pouvoir aux fins de formalités

L'Associée unique donne tous pouvoirs à la société « Wolters Kluwer », ou au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée unique, pour servir et valoir que de droit.



AREAS WORLDWIDE

Représentée par Monsieur Philippe GUILLEMOT